

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 septembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25, 26 et 27 septembre 2017

2017 DJS 224 Subvention (10 000 euros) au Club des Marseillaises à l'occasion de l'organisation de la Grande Course du Grand Paris 2017.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 12 septembre 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Club des Marseillaises ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10 000 euros est attribuée au Club des Marseillaises (188447/2017-07771), 68, rue Sainte à Marseille (13001), au titre de l'organisation de la première édition de la Grande Course du Grand Paris qui s'est déroulée le 21 mai 2017.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 415, ligne VF88005 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO